



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

ENI - Elèves

Paris, le 20 novembre 2009

FILIERES DES CS : COMMENT FAIRE LE BON CHOIX ?

Après la diffusion à l'ENI des imprimés pour formuler le choix des spécialités un certain nombre de CS se posent des questions. Vous trouverez ci-après des informations destinées à vous aider dans ce moment important de la scolarité.

Attention, précision : Le choix de la spécialité de l'ENI ne vous engage pas au-delà d'un an et, en 2011, vous pourrez muter sur un poste ne correspondant pas à la spécialité (« pro » ou « perso ») choisie ces prochains jours.

1) Le problème des effectifs de chaque spécialité

L'an dernier :

- 254 stagiaires sur 690 (38,81 %) étaient en "perso" répartis en 12 groupes (8 à Clermont, 4 à Noisy)
- 436 stagiaires sur 690 (63,19 %) étaient en "pro" répartis en 17 groupes (11 à Clermont, 6 à Noisy).

Tous les stagiaires de la promo 2008/2009 avaient obtenu satisfaction sur leur vœu de filière.

En cas de déséquilibre dans les vœux de spécialité, l'administration risque d'arbitrer afin de s'assurer que les populations des deux formations correspondront aux besoins des services en contrôleurs.

En général, ce qui arrive c'est que trop de stagiaires demandent à suivre la spécialité « perso ». Dans ce cas, l'ENI essaie de convaincre les stagiaires susceptibles de réussir quelque soit la spécialité, d'aller vers la filière « pro ».

Par le passé, l'ENI se basait sur la seule moyenne des deux premières épreuves pour départager les stagiaires candidats à la spécialité « perso ». Ce système aboutissait à obliger des stagiaires qui avaient déjà connu des difficultés en compta et en TVA à suivre les enseignements de la spécialité « pro ». Résultat : parmi les stagiaires en grande difficulté à la fin de l'année, nous retrouvions des CS qui n'avaient pas pu obtenir la spécialité perso.

Le système mis en place en 2004 pourra paraître surprenant à ceux d'entre vous qui seront peut-être sollicités pour passer de la spécialité « perso » à la spécialité « pro », mais il a permis entre 2004 et 2009 d'éviter quelques drames personnels.

2) Long terme, ou court terme ?

Hormis ceux qui ont déjà une idée bien arrêtée, un nombre important de stagiaires vont devoir réfléchir à trois options qui s'offrent à eux

- choisir la spécialité qui permet de leur garantir un bon classement (choix qui a toute sa légitimité) ; Rapidement, cela veut dire que bon nombre de stagiaires internes ex-agents de secteur vont choisir la spécialité perso, et personne ne pourra les en blâmer.
- choisir la spécialité dont le programme et les matières vous conviennent le mieux ;
- voir à plus long terme ;
 - o Ceux qui envisagent de passer le concours d'inspecteur, choisiront plutôt la spécialité pro dont les enseignements se rapprochent davantage du tronc commun de la scolarité des IE.

- Mais il y aura aussi ceux qui choisiront la spécialité en fonction des structures qu'elle leur permettra de demander par la suite.

3) Quelles sont les structures correspondant à chaque spécialité ?

Les affectations du cadre B administratif sont prononcées, après CAP nationale, par application du critère de l'ancienneté ou du rang de classement (sous réserve des cas sociaux et des rapprochements familiaux) et, pour chaque agent, à une direction, à une résidence et à la spécialité.

Affectations possibles:

- **fiscalité personnelle**, qui correspond à des postes à l'IAD, en FI et en CDIF;
- **fiscalité professionnelle**, qui englobe les postes de SIE et d'ICE.
- Direction,
- Hypothèques,
- CDI-SI
- et Informatique.

Les affectations sur avis (notamment les BCR), au profil ou au choix, ainsi que les affectations à la structure EDRA (et ALD) sont arrêtées au niveau national.

Tableau des possibilités d'affectations en fonction de la spécialité:

Spécialité ENI	Vœux possibles en national	Affectations possibles en local
PRO	Fiscalité Pro	SIE ICE
	CDI-SIE	CDI-SIE
	BCR	BCR
	Direction	Direction, division X
	Hypothèques	Hypothèques, Xème bureau
	Informatique (CSI/Sections administratives, sous-direction de l'informatique...)	Idem que national
	EDRA	N'importe où, y compris IAD, FI, CDIF !!!
	ALD	N'importe où, y compris IAD, FI, CDIF !!!
PERSO	Fiscalité Perso	IAD FI CDIF
	CDI-SIE	CDI-SIE
	Direction	Direction, division X
	Hypothèques	Hypothèques, Xème bureau
	Informatique (CSI/Sections administratives, sous-direction de l'informatique...)	Idem que national
	EDRA	N'importe où, y compris SIE, ICE !!!
	ALD	N'importe où, y compris SIE, ICE !!!

Le SNUI interviendra auprès de la DG et de l'ENI afin que ces données, indispensables pour vous permettre de choisir en toute connaissance de cause, vous soient confirmées le plus vite possible.

Bon choix à toutes et à tous